

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2017-75

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 0

Votants : 15

Procuration : 1

REÇU LE :

23 OCT. 2017

PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-sept, le 06 OCTOBRE à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/10/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES.

Absents excusés (0).

Procuration (1) Jacques VU VAN a donné procuration à Alain GARNIER

La séance est ouverte à 19h30

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame M-Cécile RIVIERE est désignée pour remplir cette fonction.***

Objet : LOCATION DES 2 APPARTEMENTS SITUES AU DESSUS DE L'ECOLE

Mr le Maire propose de mettre les 2 appartements situés au-dessus de l'école à la location.

- Appartement T4 de 75 m2 en parfait état pouvant recevoir un locataire immédiatement. Le Maire propose un loyer de 550 euros mensuel avec un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer.
- Appartement T3 bis de 75 m2 : le maire propose un loyer de 450 euros mensuel avec un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer. La location interviendra dès que les travaux de rénovation auront été effectués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'UNANIMITÉ** de mettre ces deux appartements en location aux prix indiqués.

A Serres Sur Arget, le 17 octobre 2017

REÇU LE :
23 OCT. 2017
PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Alain GARNIER



Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 17/10/2017